

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	05.03.2015	13:01	15.314	PRÉSIDENCE	
	Annule et remplace				

**Auteur(s):** Laurent Kaufmann

**Titre:** Quelle représentativité dans le futur cercle électoral unique?

**Contenu:**

En page 24 du programme de législature 2014 - 2017, le Conseil d'Etat met au premier chef des réformes envisagées une lecture du canton comme un seul espace confirmé par un seul cercle électoral.

Une préoccupation de chaque citoyen, de chaque parti, de chaque région, peut légitimement être de se demander comment sera garantie la **représentativité** dans cette nouvelle perspective.

Les régions à faible densité ne risquent-elles pas d'être sous représentées dans le nouveau système? Les petits partis pourront-ils obtenir des sièges?

Actuellement trois cantons, ZH, AG, SH, utilise la méthode dite de *Pukelsheim* ou doublement proportionnelle sur leur territoire.

En Valais, une initiative lancée par une très large alliance de partis (UDC, PS, PLR du Haut-Valais, Verts, CS) intitulée «chaque voix compte» a été déposée en 2010. Elle sollicite entre autres l'application de ce système de double proportionnelle pour l'élection du Grand Conseil.

Selon cette méthode, les sièges du Parlement cantonal sont attribués aux partis en fonction de leur part de suffrages dans l'ensemble du canton et les effets de la différence de taille des divers arrondissements électoraux sont éliminés.

Ce système rend caduc voire inutile le principe des apparentements et sous-apparentements. Il permet de garantir une excellente représentativité de l'ensemble du territoire.

Le Conseil d'Etat peut-il nous informer de l'évolution des réflexions en cours concernant la notion de «un seul cercle électoral»?

Peut-il nous informer si, afin de garantir la représentativité des différentes régions, la notion de «un seul cercle électoral» peut être compatible avec un ensemble d'arrondissements électoraux distincts?

Dans l'affirmative, le Conseil d'Etat peut-il nous informer si la méthode dite de *Pukelsheim* peut être retenue et étudiée de manière approfondie dans le cadre des réflexions touchant au système électoral du parlement?

Réponse écrite demandée:

oui

non

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Laurent Kaufmann	
Autres signataires (nom, prénom)	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

**ENVOYER**